

Documents nécessaires pour l'inscription

- 1) Une **composition de ménage actuelle** avec le numéro national, **ne datant pas de plus de trois mois** (délivrée par l'administration communale)
- 2) Une **copie de la carte d'identité** (recto et verso) de chaque membre de la famille.
- 3) Une **copie de l'avertissement extrait de rôle 2025 (revenus 2024)** pour les personnes de plus de 18 ans.
- 4) Les **revenus actuels** de chaque membre du ménage (de plus de 18 ans):
 - **vous travaillez :**
une copie des 3 dernières fiches de paie + les congés payés 2026 + la prime de fin d'année 2025.
 - **vous êtes pensionné(e) :**
une attestation officielle de la caisse des pensions + les congés payés 2026 (un relevé de compte du mois de mai 2026 et du dernier mois de 2026 est suffisant).
 - **vous percevez des allocations de chômage :**
une attestation officielle de votre caisse (CAPAC, CSC ou FGTB) avec le taux journalier actuel, ne datant pas de plus de trois mois.
 - **vous percevez une indemnité de la mutuelle :**
une attestation officielle de votre mutuelle avec le taux journalier actuel, ne datant pas de plus de trois mois.
 - **vous percevez un revenu d'intégration du CPAS :**
une attestation officielle de votre CPAS avec le montant mensuel perçu, ne datant pas de plus de trois mois.
 - **Vous percevez une allocation d'handicap :**
Une attestation du Service Public Fédéral Sécurité Sociale reprenant le montant mensuel qui vous est versé ainsi qu'une copie de l'attestation de votre reconnaissance d'handicap (66% ou 9 points).
 - **Vous n'avez PAS des revenus :**
Une ATTESTATION SUR L'HONNEUR de ne pas avoir de revenus.
 - **Si les enfants sont encore à l'école ou à l'université vous devez nous rendre une attestation de fréquentation scolaire.**
- 5) Si applicable : **une attestation d'allocations familiales** actuelle 2026
- 6) Si vous êtes séparé de votre conjoint et avez une garde alternée pour les enfants, vous devez nous remettre une copie du jugement.